

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_003-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2025

Convocation du 24 septembre 2025

N° 2025_09_003

Objet : Administration Générale - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absente : Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) constitue l'outil principal de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales pour accompagner la relance économique et engager une transformation durable des territoires.

Il poursuit trois objectifs majeurs :

- La relance économique, en soutenant des projets locaux créateurs d'activité et d'emploi.
- La transition écologique, en favorisant la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable, la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.
- La cohésion territoriale, en renforçant l'égalité entre les territoires et en améliorant la qualité de vie des habitants.

Le CRTE se construit sur la base d'un projet de territoire partagé, afin de donner de la visibilité et de la cohérence à l'action publique locale dans la durée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et suivants

Vu le projet d'avenant au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) élaboré conjointement avec l'État et les partenaires territoriaux pour la période 2024/2026,

Considérant l'importance de ce contrat qui constitue le cadre unique de contractualisation permettant de soutenir la relance économique, la transition écologique et la cohésion territoriale,

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_003-DE

SLO

Considérant qu'il convient de donner délégation au Président afin de signer l'avenant à ce contrat,

Après discussion et délibéré,

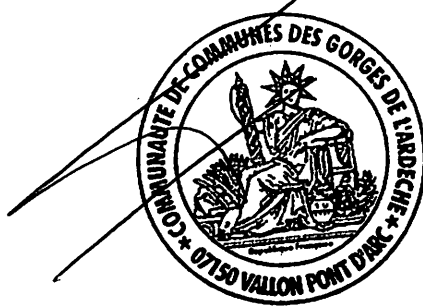
Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le projet d'avenant au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Président

Luc PICHON



le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "V. Cervino", written in a cursive style.